

---

**Cinquantième session ordinaire (2006)**

## Commission plénière

### Compte rendu de la septième séance

*Tenue à l'Austria Center Vienna, le vendredi 22 septembre 2006, à 11 heures.*

**Président : M. SHANNON (Australie)**

---

#### Sommaire

Point de l'ordre du jour <sup>1</sup>		Paragraphes
17	Renforcement des activités de l'Agence concernant les sciences, la technologie et les applications nucléaires <i>(suite)</i>	1–7

---

La composition des délégations qui ont participé à la session est indiquée dans le document GC(50)/INF/8/Rev.1.

---

<sup>1</sup> GC(50)/21.



## **17. Renforcement des activités de l'Agence concernant les sciences, la technologie et les applications nucléaires (suite)** (GC(50)/COM.5/L.3/Rev.2)

1. Le PRÉSIDENT rappelle qu'un groupe de travail présidé par M. Beven, de la délégation australienne, a examiné le projet de résolution GC(50)/COM.5/L.3/Rev.1. Il invite M. Beven à présenter le projet de résolution GC(50)/COM.5/L.3/Rev.2, qui reflète les résultats des délibérations du groupe de travail.
2. M. BEVEN (Australie), présentant le projet de résolution, dit que les discussions qui ont eu lieu au sein du groupe de travail ont été très fructueuses et remercie les participants pour les contributions positives qu'ils y ont apportées.
3. Il espère que la Commission recommandera à la Conférence générale d'adopter le projet de résolution.
4. Le représentant de la NOUVELLE-ZÉLANDE, prenant la parole au nom de l'Autriche, du Danemark, de l'Irlande, du Luxembourg, de la Norvège et de la Nouvelle-Zélande, dit qu'une discussion responsable sur l'électronucléaire devrait tenir compte des très sérieuses questions de sûreté liées à la production d'énergie d'origine nucléaire à ce moment et dans le futur – notamment des risques associés au transport, au stockage définitif et au retraitement – ainsi que des coûts correspondants, qui sont élevés. L'électronucléaire ne devrait pas être présenté comme une source d'énergie durable car il n'est pas compatible avec les objectifs de développement durable, et les questions qui se posent en matière de sûreté ne sont pas encore réglées.
5. La position de l'Autriche, du Danemark, de l'Irlande, du Luxembourg, de la Norvège et de la Nouvelle-Zélande sur la question est claire depuis de nombreuses années et ces pays auraient souhaité être consultés bien plus tôt par les auteurs du projet de résolution GC(50)/COM.5/L.3 pour qu'il y ait un véritable effort de consensus. Malgré leurs réserves, ils ne souhaitent pas faire obstacle à l'adoption du projet de résolution GC(50)/COM.5/L.3/Rev.2.
6. Le PRÉSIDENT croit comprendre que la Commission souhaite recommander à la Conférence générale d'adopter le projet de résolution GC(50)/COM.5/L.3/Rev.2.
7. Il en est ainsi décidé.

**La séance est levée à 11 h 05.**